



CODE DEONTOLOGIQUE

Shaolin kungfu taichi bordeaux

1. Je lis et m'imprègne du WU DE (code moral des arts martiaux)
2. Je dis bonjour et au revoir aux élèves et instructeurs présents, que je respecte dans les règles de bonne conduite.
3. Je reste dans un état d'esprit d'apprenant et ce quelque soit mon niveau de pratique. Ainsi, je me mets au « niveau » de mon vis à vis ayant un « niveau » inférieur, car j'apprends aussi de lui et de ses erreurs. Nous avons tous été débutants.
4. Je viens m'entraîner en toute « zenitude » quels que soient mes problèmes personnels. Je fais la part des choses et les laisse à la porte du dojo. Je suis dans une optique constructive pour apprendre sereinement et avec plaisir.
5. Je suis à l'écoute de mon corps et de mon esprit : je viens en forme physique pour éviter les blessures et préviens en cas de quelconque faiblesse l'instructeur.
6. Je m'intéresse au but de l'école, je participe aux cours, stages, séminaires, compétitions ou autres activités dans la discipline et la courtoisie. J'y participe le plus possible. Ainsi je suis régulier aux séances d'entraînements, je signale en appelant ou en envoyant un message mes absences anormales.
7. Je sais que mon comportement personnel dans et en dehors du lieu d'entraînement peut être préjudiciable pour moi, mes instructeurs, mes camarades et l'école.
8. J'ai conscience que le kung-fu et autres techniques dérivées peuvent être dangereuses, et j'adapte mon comportement en conséquences.
9. Je prends l'engagement de ne pas utiliser les techniques du kung-fu hors de l'entraînement sauf dans le cas de légitime défense et en dernier recours. En aucun cas la responsabilité de mes actes ne pourra être imputée à mes instructeurs ou à l'école. Je reste responsable de mes actes.
10. Je ne peux transmettre l'enseignement sans accord préalable des techniques apprises n'étant pas moi même qualifié.
11. Je suis responsable de ma sécurité ainsi je m'équipe en matériel de protection dépendant des besoins des entraînements.
12. Je sais que tout manquement à l'un de ces articles peut entraîner l'exclusion ferme et définitive de l'école sans aucun droit notamment au remboursement de ma cotisation.